

Département des Bouches-du-Rhône
Arrondissement d'Aix-en-Provence

République française

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE
LA FARE LES OLIVIERS
13580**

DECISION DU PRESIDENT

En application de l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n° 2026_1_3 du 23 avril 2026 portant délégation du Conseil d'Administration du CCAS au Président,

N° 2026_56 - OBJET : Contrat avec l'association MECENIUM, (orchestre « DUO PASSION »), pour l'animation du gouter dansant de la Sainte Rosalie des Seniors du 4 septembre 2026.

Le président du CCAS de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

RAPPELLE que le Conseil d'Administration du CCAS a organisé un après-midi dansant pour la Sainte Rosalie, le vendredi 4 septembre 2026, réservé aux personnes de plus de 70 ans habitants la commune.

DECIDE d'annuler la décision du Président n°2026_52 du 27 août 2026 confiant la prestation musicale à l'orchestre « duo passion »

DECIDE que la prestation musicale, a été confiée à l'association MECENIUM (orchestre « DUO PASSION »), dont le siège social est situé Chez Mr MIMOUNI Bruno, 311 route de Venasque 84210 SAINT-DIDIER pour un cachet total correspondant à la somme de 390 € T.C.C. (Toutes Charges Comprises).

DIT que les crédits nécessaires au paiement de cette prestation sont prévus au budget de la commune, au chapitre et article correspondants.

Fait à la Fare les Oliviers, le 9 septembre 2026.

Par délégation du Président
La Vice-présidente

Carine WECKERLIN

